



ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 

Coordination et rédaction

Direction des politiques et de la concertation interministérielle
Direction générale des politiques et de la performance ministérielle
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
ISBN 978-2-550-80832-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-80833-6 (PDF)

MESSAGE DES MINISTRES

Monsieur le Président,

C'est avec un grand plaisir que nous déposons à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce plan présente, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique, la mission et la vision ministérielle, les enjeux auxquels le Ministère doit répondre, les orientations stratégiques, leurs objectifs sous-jacents et les indicateurs qui serviront à mesurer l'atteinte de résultats significatifs pour les clientèles comme pour l'ensemble des citoyens.

Sur le plan de l'éducation, du loisir et du sport, ce plan stratégique marque une nouvelle ère, notamment parce qu'il prend appui sur les vastes consultations publiques qui ont mené au lancement de deux grandes politiques en 2017, soit la Politique de la réussite éducative et la Politique sur l'activité physique, le sport et le loisir. Leur vision et leur horizon temporel nous projettent sur plus d'une décennie. La mise en œuvre de ces politiques se trouve évidemment au cœur du plan stratégique, qui permettra notamment d'en suivre la réalisation et d'en mesurer les principaux effets.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la fluidité des parcours éducatifs et l'accès aux études collégiales et universitaires, la formation à distance et les ressources éducatives numériques, le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement et leur rôle central dans le développement des régions ainsi que la formation et la recherche dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec sont autant de dimensions qui vont orienter l'action ministérielle au cours des prochaines années.

Enfin, ce plan stratégique nous permet de poursuivre un virage important pour la réussite éducative de toutes et de tous, un virage marqué par des valeurs d'équité, d'inclusion et d'égalité des chances. Il marque aussi un jalon important dans la prévention et la lutte contre les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

L'engagement et la mobilisation des partenaires de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport sont essentiels à l'atteinte des objectifs de ce nouveau plan stratégique. Nous pourrons relever avec brio les nombreux défis qui nous attendent en mettant en commun nos compétences et notre énergie. Nous souhaitons travailler en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans nos sphères d'activité, y compris les parents, afin d'offrir aux jeunes des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires.



Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale



Hélène David
Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre de la Condition féminine

TABLE DES MATIÈRES

MISSION, VISION, VALEURS ET PRINCIPES	6
CONTEXTE	11
TENDANCES SOCIÉTALES ET DIVERSITÉ DES PERSONNES ET DES BESOINS	11
ÉVOLUTION RÉCENTE DES POLITIQUES, DES STRATÉGIES ET DE LA LÉGISLATION	13
ENJEUX, CHOIX STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS	16
ENJEU 1	
L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES	17
ORIENTATION 1	
Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires	17
ORIENTATION 2	
Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie	22
ENJEU 2	
DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES	25
ORIENTATION 3	
Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes	25
ORIENTATION 4	
Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique	29
ORIENTATION 5	
Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives	34
ENJEU 3	
L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES	37
ORIENTATION 6	
Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires	37
ORIENTATION 7	
Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle	42
TABLEAU SYNOPTIQUE	45

LA MISSION

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif a été, sans contredit, un phare pour le Québec. Pendant toutes ces décennies, il a soutenu le Québec dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et les réseaux d'enseignement ont accompagné les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Aujourd'hui, ils doivent poursuivre cette mission dans un univers traversé de changements et de possibilités de tous ordres qui nous affectent collectivement et individuellement.

Le secteur du loisir et du sport, doté aussi d'un héritage historique important, s'est joint au Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année de création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports par le Gouvernement du Québec. La pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs chez tous les citoyens et citoyennes, quels que soient leur âge et leurs conditions, compte au rang des priorités pour le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et le rapprochement avec la nature.

La réunion des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur de même que du loisir et du sport exprime la convergence de leurs finalités, de leurs valeurs et de leur vision sociétale. La réussite éducative de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume la raison d'être de l'organisation et l'idéal qu'elle poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

LA VISION

Au Québec comme ailleurs, le système éducatif fait l'objet d'attentes qui viennent de toutes parts. Il est nécessaire que celles et ceux qui expriment ces attentes participent activement à la mission éducative. Celle-ci représente un défi de société et le relever implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des personnes, des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population. La société attend du système éducatif qu'il forme des citoyennes et des citoyens responsables qui participent activement à la vie démocratique, sociale, culturelle et économique du Québec, à son essor collectif et à son rayonnement sur la scène internationale.

L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

L'école occupe une grande place dans la vie des personnes, des familles et des communautés. Les parents lui confient leurs enfants. Les jeunes y préparent leur avenir et de nombreux adultes y reviennent pour rehausser leurs connaissances et leurs compétences. Ancrée dans la communauté et la vie quotidienne, l'école accueille des personnes issues de milieux socioéconomiques, culturels et ethniques très variés. Elle offre un milieu de vie où se transmettent et se vivent les valeurs de la société québécoise, où se construisent les identités et où naissent des citoyennes et des citoyens.

Les attentes envers l'école ne sont pas seulement d'ordre éducatif, elles sont sociétales. En plus d'instruire, de socialiser et de qualifier, l'école sert à promouvoir l'équité et l'égalité des chances, à contrer l'exclusion et la violence, à lutter contre la pauvreté et à contribuer à l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté.

LES COLLÈGES ET LES UNIVERSITÉS

Les établissements d'enseignement supérieur sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise en portant la mission éducative à un niveau plus élevé de connaissances et de compétences. Ils donnent accès aux formes les plus élevées du savoir à toutes les personnes qui le souhaitent.

Par ailleurs, les collèges et les universités représentent d'importants pôles d'attraction qui sont indispensables au développement économique des régions. Ensemble, ils jouent un rôle moteur dans l'évolution de la société québécoise en constituant des lieux de recherche et d'innovation tant sur le plan social et culturel que sur le plan scientifique et technologique.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, LE SPORT ET LE LOISIR

Être physiquement actif procure des effets bénéfiques importants sur la santé physique et le bien-être psychologique des personnes de tous âges, le développement psychomoteur et la socialisation des enfants, le développement des habiletés cognitives, la persévérance et la réussite scolaires, la résilience et l'aptitude à relever des défis personnels et professionnels. La pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs stimule et soutient la volonté d'apprendre, de se développer et de réussir.

Si bouger va de pair avec instruire et qualifier, cela aide aussi à socialiser. La pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs exerce une influence positive sur les comportements sociaux en favorisant les relations, en renforçant la confiance envers les autres et l'attachement à la communauté. Une pratique sportive de qualité véhicule également des valeurs citoyennes essentielles comme l'effort, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe de même que le respect des autres et des règles.

PLUSIEURS DÉFIS, UNE VISION

Dans un monde traversé de bouleversements de tous ordres qui nous affectent collectivement et individuellement, dans tous les milieux de vie et pour tous les âges, le système éducatif doit demeurer innovant. Il a des défis considérables à relever, mais c'est davantage une obligation qui lui échoit en vertu de sa mission, de son histoire et des attentes sociétales légitimes à son égard.

La vision ministérielle propose une réponse à des enjeux à la fois éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques auxquels font face le système éducatif et le secteur du loisir et du sport. Cette vision ne porte pas sur les organisations ou les structures; elle est résolument axée sur les résultats attendus des systèmes concernés tout en sollicitant l'engagement de leurs acteurs et de leurs partenaires. Globalement, la vision est animée par l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous.

Un système éducatif inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

Tant la vision ministérielle que la Politique de la réussite éducative s'inscrivent pleinement dans le cadre d'action Éducation 2030, adopté en novembre 2015 par l'UNESCO. Éducation 2030 définit des objectifs de développement durable, dont l'un est d'« assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et [de] promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Le système éducatif québécois s'appuie sur des valeurs fortes comme l'universalité, l'accessibilité et l'équité pour assurer l'égalité des chances devant le défi de la réussite éducative, quels que soient le sexe, l'origine, les conditions socioéconomiques et les capacités de la personne.

Le Ministère réaffirme également la nécessité d'un fort engagement de l'ensemble des acteurs de la société à l'égard de l'éducation. La réussite éducative est posée comme un défi de société qui fait appel à la responsabilité et à l'action de tout un chacun. Les valeurs, les principes et les politiques ne suffisent pas; une mobilisation collective est essentielle.

LES VALEURS ET LES PRINCIPES

Les valeurs et les principes protègent les idéaux que nous voulons atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent la vision du Ministère et les orientations de son plan stratégique.

LES VALEURS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

- **Les valeurs personnelles et sociales** : l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Les valeurs inhérentes au système éducatif** : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Les valeurs relatives à l'action** : la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

LES PRINCIPES D'ACTION ET DE GOUVERNANCE

LE PARTENARIAT

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, d'enseignement supérieur ou de loisir et de sport sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat aux paliers local, régional et national est une voie de communication et de coopération qui offre une importante valeur ajoutée à ses interventions, notamment sur le plan de la pertinence et de l'acceptabilité sociale.

LA SUBSIDIARITÉ

La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions. Elle vise à accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action en confiant la responsabilité de celle-ci à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en compte les réalités locales et régionales, d'en définir les besoins et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

Ce principe de gouvernance publique doit produire un effet positif sur la qualité des services éducatifs et sur la concertation des acteurs et des partenaires des milieux éducatifs. La subsidiarité vise en outre à reconnaître la compétence des acteurs sur le terrain, à renforcer leur responsabilité et à faciliter la prise de décision dans le meilleur intérêt des clientèles.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Charte des droits et libertés de la personne au Québec et les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des enfants et des élèves, permet de discerner, de façon préventive, les effets distincts des diverses actions sur les filles et les garçons ou les femmes et les hommes. Ce principe d'action et de gouvernance contribue à l'atteinte d'un des grands objectifs gouvernementaux de développement durable, soit d'assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable s'inscrit pleinement dans la vision de la réussite éducative et de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. En septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, les États membres ont adopté un nouvel objectif mondial, celui d'assurer l'accès de toutes et de tous à une éducation de qualité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, pour que les élèves deviennent des citoyennes et des citoyens responsables et actifs au sein d'une société engagée dans le développement durable. Ce principe de durabilité souligne aussi la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation.

LES VALEURS ORGANISATIONNELLES

- L'engagement des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli pour le bénéfice des clientèles de même que des citoyennes et des citoyens.
- La coopération avec les personnes et les organisations qui contribuent à la mission ministérielle.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

CONTEXTE

TENDANCES SOCIÉTALES ET DIVERSITÉ DES PERSONNES ET DES BESOINS

De nombreuses transformations et tendances sociétales ont des répercussions importantes sur le profil et les besoins des personnes et des organisations ainsi que sur les conditions d'intervention du Ministère. Elles sont à la fois sociales, culturelles, économiques, démographiques et technologiques, et elles influencent directement le positionnement et les choix stratégiques du Ministère. Elles rendent plus complexes la planification et la gestion de l'offre de service et ont aussi une incidence sur le rôle et la contribution des acteurs et des partenaires des milieux de l'éducation, du loisir et du sport.

LA DIVERSITÉ CROISSANTE DES BESOINS ET DES POPULATIONS

L'immigration, la diversité culturelle et ethnique, le vieillissement de la population et la mobilité géographique des personnes sont les principaux vecteurs de changement qui transforment, depuis plusieurs décennies, le portrait démographique des clientèles du système éducatif québécois. Il en résulte différents phénomènes de croissance ou de décroissance qui varient en intensité selon les groupes d'âge, les communautés et les régions urbanisées, rurales ou éloignées des grands centres.

Le vieillissement démographique se fait inévitablement sentir dans les établissements d'enseignement, mais ses effets varient selon les communautés et les régions. Certaines d'entre elles connaissent une baisse de leur population, ce qui modifie le bassin et le profil des clientèles de plusieurs établissements d'enseignement, notamment chez la communauté anglophone. Ces changements peuvent aussi créer des déséquilibres dans le passage des cohortes d'un ordre d'enseignement à un autre.

L'évolution démographique a engendré une plus grande diversité des populations et une plus grande variété des besoins. L'apport de l'immigration à la société québécoise a augmenté tant par son volume que par la diversité des origines ethnoculturelles. L'immigration n'est plus uniquement associée aux grands centres urbains; elle se régionalise davantage malgré la persistance d'importants déséquilibres. L'augmentation du nombre d'élèves allophones rend encore plus pertinentes l'intégration linguistique et, notamment, la transition entre les services d'accueil et la classe ordinaire. Les besoins de francisation se sont accrus pour les nouveaux arrivants, qui sont généralement plus exposés à des situations d'exclusion et de précarité qui peuvent nuire à leur réussite éducative.

La diversité des besoins est également liée aux conditions particulières d'autres populations en croissance comme les personnes handicapées, ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou encore les personnes issues de milieux économiquement défavorisés. En même temps, d'autres réalités persistent comme des taux plus importants de décrochage scolaire chez les garçons que chez les filles, des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres, et l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt doit constamment être réaffirmée.

Hormis l'évolution des besoins, il importe de considérer les attentes des parents, qui sont de plus en plus élevées à l'égard de l'école. S'ils exigent légitimement des services de qualité, ils sont aussi de plus en plus enclins à demander un enseignement adapté aux besoins, aux caractéristiques ou aux talents de leurs enfants. La recherche d'une réponse optimale à une grande variété de besoins peut cependant comporter des risques au regard des principes d'universalité, d'accessibilité et d'équité sur lesquels le système d'éducation est fondé. Il s'agit d'un enjeu majeur qui touche non seulement l'organisation de la prestation de service, mais aussi la mixité sociale de la classe. Par ailleurs, par souci d'équité, les parents réclament du Ministère un meilleur balisage du principe de la gratuité scolaire et une uniformisation des pratiques dans le réseau. Ils veulent des modalités d'encadrement claires lorsque des frais sont exigés d'eux, et ceux-ci devraient être les mêmes dans toutes les écoles de la province.

De plus, l'atteinte d'une meilleure qualité de vie par la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs est une valeur qui reçoit une adhésion de plus en plus grande de la population. Effectuée de façon sécuritaire, cette pratique est reconnue pour ses effets tangibles tant sur la santé physique et le bien-être psychologique que sur la satisfaction et la réalisation personnelles. Ses effets se manifestent aussi de façon positive sur la persévérance et la réussite scolaires, l'inclusion, la participation citoyenne, la productivité, le développement des communautés et la solidarité.

L'offre de service en matière de sport et de loisir doit accorder également une attention aux personnes ou aux groupes ayant des besoins particuliers comme les personnes handicapées, âgées, à faible revenu ou immigrantes, les Autochtones, les communautés culturelles et les communautés des milieux ruraux et des territoires éloignés.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF DANS UN MONDE NUMÉRIQUE

Le numérique génère de multiples transformations sociales, culturelles et économiques. Il modifie aussi la forme et le contenu des connaissances ainsi que les façons d'y accéder. Les communications et les relations entre les personnes, les organisations et les institutions sont profondément transformées par la présence sans cesse grandissante du numérique dans toutes les sphères de l'activité humaine. Il y a plusieurs décennies, l'introduction de l'informatique s'est faite progressivement à l'initiative des établissements d'enseignement. Aujourd'hui, l'entrée du numérique est largement menée par les élèves, les étudiantes et les étudiants, et son utilisation dans les salles de classe est devenue une réalité incontournable.

L'enjeu du numérique n'est pas simplement technologique, où il ne s'agirait que de renforcer des dispositifs pédagogiques avec de nouveaux outils. Il porte, avant toute chose, sur la mission même de l'éducation, qui est de former des citoyennes et des citoyens, et de favoriser l'égalité des chances pour une insertion réussie dans la société et une vie professionnelle active. Du point de vue pédagogique, le numérique offre de vastes possibilités aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'au personnel enseignant, mais elles exigent d'eux l'acquisition et la maîtrise de nouvelles compétences propres à son utilisation dans un contexte d'apprentissage. Si le système éducatif doit former les personnes à l'aide du numérique, il doit aussi les sensibiliser à l'éthique et au comportement citoyen liés au monde numérique. Il doit autant former au numérique que par celui-ci.

Le numérique a également un impact considérable sur les modes d'intégration sociale et de participation à la vie citoyenne, et il touche particulièrement les jeunes, qui sont des utilisateurs des technologies mobiles. Simple et interactif, le Web met à la portée de toutes et de tous le partage de l'information de même que le réseautage de personnes et de groupes. Les médias sociaux illustrent bien le rôle grandissant du numérique dans les interactions sociales et la création de contenu, en mettant à profit l'intelligence collective et l'esprit de collaboration.

L'adaptation de la prestation de service au numérique est un défi pour le Ministère, qui doit en tirer les meilleurs bénéfices pour ses clientèles ainsi que les citoyennes et les citoyens. Le numérique représente un important levier de communication et de collaboration avec les clientèles, les acteurs et les partenaires des domaines de l'éducation, du sport et du loisir. Il ouvre aussi de nouvelles voies d'information qui peuvent enrichir la connaissance de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs opinions.

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Ministère est aussi un acteur de premier plan au regard de la formation de la main-d'œuvre. Il doit composer avec les différents enjeux liés à l'évolution du marché du travail qui est traversé par différentes transformations économiques, technologiques, culturelles et démographiques. Au premier chef, l'évolution constante et rapide des compétences liées aux besoins du marché du travail exige une réponse rapide et adaptée de l'offre de formation en éducation et en enseignement supérieur. Par ailleurs, dans un contexte où le taux de chômage est particulièrement bas, les pénuries de main-d'œuvre tendent à se multiplier dans plusieurs secteurs de l'activité économique et leurs conséquences ont inévitablement des impacts sur la capacité des entreprises à progresser et à contribuer pleinement au développement économique du Québec.

Dans cette recherche constamment renouvelée de l'adéquation entre la formation et l'emploi, l'analyse de ces enjeux et de leurs impacts sur l'offre de formation ne peut se faire sans l'implication des partenaires du marché du travail. À cet égard, la Commission des partenaires du marché du travail est un atout important pour le Québec. Le Ministère collabore activement aux travaux de la Commission, notamment à la mise en œuvre de son plan d'action concerté en adéquation formation-emploi. Il travaille également en étroite concertation avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui est responsable de l'élaboration de la future Stratégie nationale sur la main-d'œuvre. Cette stratégie aura pour objectif d'offrir une réponse gouvernementale aux enjeux de disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, bien préparée à relever les défis posés par l'évolution des emplois et du marché du travail au Québec.

ÉVOLUTION RÉCENTE DES POLITIQUES, DES STRATÉGIES ET DES LÉGISLATIONS

Les années 2016 et 2017 ont constitué un moment fort dans les communications et les relations du Ministère avec les différents acteurs et partenaires du système éducatif, et avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens. De vastes consultations publiques et le lancement de deux politiques majeures ont été des événements riches non seulement pour le plan stratégique du Ministère, mais aussi pour l'acceptabilité sociale de ses orientations. De plus, la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (projet de loi no 105), sanctionnée le 23 novembre 2016, a apporté des changements significatifs sur le plan de la gouvernance du système scolaire, notamment en matière de gestion axée sur les résultats et de reddition de comptes.

LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les consultations publiques sur la réussite éducative, tenues entre septembre et décembre 2016, ont été les plus importantes consultations réalisées depuis les États généraux sur l'éducation en 1995. Elles ont été amorcées par une consultation en ligne à laquelle ont participé près de 14 000 personnes, dont plus de 7 000 membres du personnel scolaire, plus de 6 000 citoyennes et citoyens et près de 800 élèves. Simultanément, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport effectuait une tournée dans toutes les régions du Québec et auprès des communautés autochtones. Les 18 journées de rencontres ont permis de rejoindre plus de 1 000 personnes à titre individuel ou de représentants d'organismes. Une rencontre nationale a clos le processus de consultation en réunissant près de 200 personnes représentant majoritairement des organismes nationaux ainsi que des experts de différents milieux. En marge de ces rencontres, plus de 400 mémoires ont été transmis par des organisations ou des individus.

Ces consultations publiques ont fait émerger de larges consensus, peu importe le mode utilisé, le statut professionnel ou socioéconomique des personnes, la mission des organisations ou le milieu d'intervention. Elles ont offert une base solide pour la définition d'une vision collective, cohérente et innovante de l'école du 21^e siècle. Cette vision est au cœur de la Politique de la réussite éducative, lancée le 21 juin 2017 par le premier ministre et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et s'impose dorénavant comme le cadre de référence qui orientera l'action du gouvernement, des nombreux acteurs et partenaires du réseau scolaire de même que de toute la société en général jusqu'en 2030.

Découlant des orientations de la Politique de la réussite éducative, le projet de loi n°144, adopté le 9 novembre 2017, vise à assurer la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire. Il prend en considération la réussite éducative de tous les élèves, quel que soit leur âge ou leur statut, notamment des jeunes qui reçoivent un enseignement à la maison, des enfants de personnes à statut d'immigration précaire et de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement non reconnus ou ne répondant pas aux exigences du système éducatif québécois.

LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LE PILOTAGE DU SYSTÈME SCOLAIRE

Plusieurs dispositions de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (projet de loi no 105) ont simplifié les mécanismes de planification et de reddition de comptes applicables aux écoles, aux centres d'éducation des adultes ou de formation professionnelle et aux commissions scolaires, et ce, au bénéfice des élèves. Elles permettent d'instaurer des liens plus étroits et mieux synchronisés entre le plan stratégique ministériel 2017-2022, les plans d'engagement vers la réussite des commissions scolaires et les projets éducatifs des écoles, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle. L'esprit de ces dispositions est de mieux soutenir et de renforcer la gestion axée sur les résultats dans le système scolaire et le processus de reddition de comptes avec le Ministère.

Ces liens se concrétisent notamment par la sélection par le ministre d'un certain nombre d'objectifs du plan stratégique ministériel qui doivent être considérés dans les plans d'engagement vers la réussite des commissions scolaires et pour lesquels elles auront à rendre des comptes. Ces objectifs sont désignés dans le présent document par le sigle « PEVR » et sont étroitement liés aux grands résultats visés par la Politique de la réussite éducative.

LES CONSULTATIONS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'automne 2016, les réseaux collégial et universitaire ont été consultés sur l'environnement et les conditions propices à l'instauration du Conseil des collèges du Québec, du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Dans la foulée de ces consultations, les rapports Demers et Corbo ont été rendus publics en mars 2017, à la suite d'un mandat confié par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en juillet 2016. Les deux rapports recommandent la création d'instances visant à assurer la qualité des programmes et à renforcer la fonction-conseil pour le développement de l'enseignement supérieur.

À l'automne 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a annoncé le lancement d'une consultation auprès des établissements d'enseignement collégial dans le but d'actualiser le modèle d'allocation des ressources aux cégeps. Un comité externe, formé d'experts du domaine de l'enseignement supérieur, a reçu de la ministre le mandat de recueillir les préoccupations et les propositions du milieu et de formuler des recommandations dans un rapport d'étape prévu pour juin 2018 et un rapport final prévu pour l'automne 2018.

LA STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'hiver 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a mené une consultation sur la prévention des violences à caractère sexuel et la lutte contre celles-ci dans les campus universitaires et les collèges du Québec. Plus de 75 mémoires ont été reçus et près de 400 personnes ont participé à 5 journées de réflexion. Cette consultation a permis de déterminer différentes mesures visant à lutter contre les violences à caractère sexuel (politique de prévention, renforcement de la sécurité physique des lieux, mécanismes de gestion des plaintes). Elle a mené au lancement de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur et à l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (projet de loi n°151).

LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC ET LE PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est un acteur important de la Stratégie numérique du Québec, sous la responsabilité de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Il concrétisera les orientations de cette stratégie gouvernementale par le lancement, en 2018, d'un plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur axé sur le développement et le maintien des compétences tout au long de la vie personnelle et de la trajectoire professionnelle. Il structurera un ensemble d'actions et de mesures visant à favoriser une intégration efficace du numérique et une exploitation optimale de ses possibilités pour la réussite de toutes et de tous.

LA POLITIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, DU SPORT ET DU LOISIR

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, lancée en avril 2017, est aussi le résultat de consultations publiques tenues à l'échelle régionale et nationale à l'été 2013. Le Ministère avait engagé le dialogue avec la population, plus particulièrement avec les divers acteurs associatifs et institutionnels, en proposant une vision qui reposait sur les valeurs associées à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que sur les effets bénéfiques qui en découlent. Cette vision était présentée dans le livre vert *Le goût et le plaisir de bouger – Vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*.

Ces consultations ont permis d'entendre 65 organisations et près de 700 personnes de différents horizons. Plus de 200 mémoires ont été déposés et quelque 360 personnes se sont aussi exprimées de façon électronique. Elles ont également été menées auprès d'experts, de représentantes et de représentants d'autres ministères, d'entreprises privées et d'organisations pour personnes âgées.

Le besoin du Québec de se doter d'une politique de l'activité physique, du sport et du loisir découle du constat, largement partagé, qu'il importe de bonifier l'action de l'État et des acteurs concernés pour augmenter le niveau d'activité physique des Québécoises et des Québécois. En effet, la proportion de jeunes et d'adultes qui n'atteignent pas le volume minimal recommandé d'activité physique pour leur catégorie d'âge est trop élevée. Quatre jeunes de 6 à 11 ans sur dix ne sont pas assez actifs. Pour les adolescentes et les adolescents, la proportion est de six sur dix. Enfin, quatre adultes sur dix ne bougent pas assez.

ENJEUX, CHOIX STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS

Diversité des personnes et des besoins, inclusion, évolution démographique, société numérique, rôles et responsabilités des acteurs et des partenaires sont autant de facteurs qui conditionnent l'environnement et le contexte d'intervention du Ministère et des réseaux sous sa gouverne. Ils renvoient à des réalités qui sont imbriquées dans le tissu social et le quotidien des personnes, des communautés et des organisations. Ils influencent le positionnement et les choix stratégiques du Ministère, en plus de mettre en jeu sa capacité d'adaptation et celle de ses réseaux.

Si ces réalités représentent des contraintes et des défis importants, elles offrent aussi des possibilités de développement et d'innovation qui permettront au Ministère d'atteindre ses objectifs et de concrétiser sa vision. Considérées dans leur ensemble, elles mettent en évidence trois enjeux stratégiques qui constitueront les vecteurs de l'action ministérielle au cours des prochaines années : l'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes; des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires; l'engagement et la mobilisation des acteurs et des partenaires.

ENJEU 1

L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

La diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires soulève des défis importants en matière d'intégration sociale et de développement des communautés. Les principes d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui gouvernent tant le système d'éducation que les politiques relatives au loisir et au sport font de l'inclusion un vecteur stratégique de l'action ministérielle en même temps qu'une réponse gouvernementale à l'évolution de la société québécoise. L'inclusion est un acte d'équité, une réponse concrète et actualisée aux nouvelles réalités de la société québécoise et de son système éducatif.

Dans ce contexte de diversité, la réussite éducative de toutes et de tous représente un défi bien réel à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Plusieurs problèmes sont fréquemment évoqués par les acteurs et les partenaires de l'éducation comme la faiblesse des taux de réussite dans les délais prévus de même que la réussite scolaire des garçons, des personnes issues de l'immigration et des Autochtones. L'augmentation du nombre de personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, conjuguée à la nécessité d'une intervention rapide et soutenue auprès de ces populations vulnérables, constitue aussi un défi du point de vue de l'adaptation des services.

ORIENTATION 1

ASSURER UNE MEILLEURE ADAPTATION DES SERVICES À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

Cette première orientation réaffirme les valeurs sociétales qui ont construit le Québec d'aujourd'hui et qui assureront également sa progression sur les plans social, culturel et économique. C'est par l'ouverture à la diversité, à l'inclusion et à l'équité pour toutes les personnes que nous pouvons, collectivement et individuellement, profiter de la richesse et des occasions d'épanouissement que nous apportent les autres. Elle réaffirme aussi l'importance d'une offre de service accessible et de qualité qui favorise la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs.

Les milieux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport prônent l'inclusion de toutes les personnes, quels que soient leurs capacités, leurs talents ou leurs limites, leurs conditions socioéconomiques, leurs caractéristiques linguistiques, ethnoculturelles ou religieuses ou encore leurs caractéristiques personnelles ou identitaires telles que le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. Cette notion d'inclusion prend aussi en considération les personnes douées, qui peuvent éprouver de la difficulté à maintenir leur intérêt et leur motivation à apprendre, ainsi que celles qui n'éprouvent pas de difficultés particulières, mais qui ont besoin de soutien et d'encouragement pour développer tout leur potentiel.

L'AXE D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

AXE

LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

L'ouverture aux autres et la mise en valeur de la diversité des personnes confèrent à l'apprentissage du vivre-ensemble une importance capitale, tant dans les milieux éducatifs que dans ceux du loisir et du sport. La qualité des relations personnelles et sociales ainsi que les sentiments d'appartenance et d'inclusion sociale sont essentiels pour que toutes et tous puissent bénéficier de cette diversité dans un climat d'ouverture et de confiance.

OBJECTIF 1.1.1

Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise

Les milieux éducatifs doivent être à l'image de la société et des valeurs citoyennes qui l'animent. Ils constituent un point de rencontre déterminant dans le parcours des personnes, où il leur est donné de vivre avec les autres et de faire leurs premiers pas dans la vie citoyenne. La mixité sociale est une caractéristique omniprésente de celle-ci; elle fait partie des apprentissages de la vie et doit s'incarner dans tous les milieux éducatifs.

L'intervention ministérielle dans ce domaine découle principalement de sa collaboration étroite à deux actions gouvernementales qui touchent la diversité, l'inclusion et l'équité :

- La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, *Ensemble, nous sommes le Québec*, accompagnée de sa stratégie d'action 2016-2021;
- Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

INDICATEURS	CIBLES
Date de publication d'un référentiel sur l'éducation interculturelle	2019
Date de publication d'un référentiel sur la diversité linguistique en milieu scolaire	2019
Date de création d'un programme de rapprochement et de jumelage interculturel entre les élèves québécois de toutes origines	2019

OBJECTIF 1.1.2

Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités

Les principes d'équité et d'égalité des chances exigent d'analyser les écarts de réussite observés entre différents groupes d'élèves ou d'étudiantes et d'étudiants, et de prendre les moyens nécessaires pour les réduire le plus possible. Les écarts de réussite les plus significatifs se trouvent chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les personnes issues de milieux défavorisés, les Autochtones et les immigrants de première génération.

Cet objectif est directement lié à l'atteinte d'un des grands résultats visés par la Politique de la réussite éducative, qui est de réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves d'ici 2030. Il fait aussi partie des objectifs que les commissions scolaires auront à intégrer dans leur plan d'engagement vers la réussite. Le plan stratégique sert notamment à établir des cibles intermédiaires pour l'année 2022. De plus, le Ministère donne suite à un engagement de la Politique de la réussite éducative qui consiste à mettre en place une table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones.

Les mesures mises en place, tant au primaire et au secondaire qu'à l'enseignement collégial et universitaire, montrent que les efforts entrepris pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des étudiantes et des étudiants en situation de handicap donnent de bons résultats. Ces personnes représentaient seulement 1 % de la population des cégeps et des universités en 2007 et ont atteint 6 % 10 ans plus tard. Ces résultats montrent par ailleurs l'importance de soutenir les collèges et les universités pour qu'ils puissent offrir une organisation et des services qui répondent aux besoins de cette clientèle.

En outre, depuis quelques années, le Ministère constate une augmentation constante du nombre d'étudiantes et d'étudiants des Premières Nations et Inuits fréquentant les établissements d'enseignement supérieur du Québec. Cette croissance nécessite l'adaptation de certaines pratiques pédagogiques et l'adoption d'une approche culturellement sécurisante par les cégeps et les universités qui les accueillent. Pour améliorer l'accès aux études supérieures de ces étudiantes et de ces étudiants et permettre la mise en place d'initiatives et de services répondant à leurs besoins, le MEES développera une stratégie qui permettra de soutenir ces personnes de même que les organisations et les communautés autochtones qui œuvrent auprès d'elles ou les établissements d'enseignement supérieur qui les accueillent. Une consultation aura lieu à l'hiver 2018 et la stratégie devrait faire l'objet d'une annonce plus tard en 2018.

Cet objectif est aussi étroitement associé à l'action 7 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère, qui est de « suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification ».

INDICATEURS	CIBLES		
RÉSEAU SCOLAIRE	Actuel	2022	2030
Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (PEVR) (en points de pourcentage)			
▪ Garçons et filles	10,1	6,1	3,0
▪ EHDA et élèves réguliers (réseau public seulement)	34,1	25,3	12,4
▪ Écoles défavorisées (réseau public seulement)	8,9	6,5	4,5
▪ Élèves issus de l'immigration (première génération)	4,1	3,0	1,8
Date de mise en place de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones	Automne 2017		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Actuel	2022	2030
Taux d'étudiantes et étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur <i>La cible de 10 % correspond à la proportion de personnes en situation de handicap dans la population</i>	6 %	8 %	10 %
Date de lancement de la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits 2018-2023	2018		

OBJECTIF 1.1.3

Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par l'ensemble de la population

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, lancée en avril 2017, vise, entre autres, à faire bouger tous les élèves du primaire parce que des élèves actifs réussissent mieux. La mesure *À l'école, on bouge!* offre un soutien aux écoles pour que les jeunes soient physiquement actifs au moins 60 minutes par jour. L'objectif est de soutenir les équipes-écoles pour qu'elles s'engagent dans un changement des pratiques et que l'intégration quotidienne de 60 minutes d'activité physique soit maintenue au-delà de la durée de l'aide financière. Il s'agit donc d'un levier permettant l'instauration de nouvelles façons de faire structurantes. Cette mesure permet aux équipes-écoles de compter notamment sur le soutien et l'expertise des enseignantes et des enseignants d'éducation physique et à la santé. Les écoles peuvent également acquérir du matériel sportif et de plein air et offrir une sortie de plein air ou une classe-nature au moins une fois par année à tous leurs élèves. Faire bouger tous les jeunes du primaire au moins 60 minutes par jour est une orientation que les commissions scolaires auront à considérer dans leur plan d'engagement vers la réussite.

L'atteinte de cet objectif pour l'ensemble de la population passe aussi par le soutien financier offert par le Ministère aux fédérations sportives québécoises qui rendent accessible la pratique du sport au plus grand nombre, notamment par le développement des divers contextes et niveaux de pratique sportive, soit la découverte, la récréation, l'initiation, la compétition et le haut niveau. Le Ministère accorde également un soutien financier à divers organismes nationaux de loisir ainsi qu'aux athlètes, aux entraîneuses et aux entraîneurs. Ils sont d'importants acteurs en matière d'accessibilité, de qualité et de promotion de la pratique libre ou organisée d'activités de loisir. Leur mission, leur vie associative, le caractère préventif de leurs activités, leur concertation et leurs actions collectives contribuent à donner à toute la population un cadre sain et sécuritaire pour la pratique de ces activités. Par ailleurs, dans le but de suivre l'évolution de la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs chez l'ensemble de la population, le Ministère entend effectuer une enquête pour disposer de données probantes qui lui permettront de déterminer des cibles précises à cet égard.

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves (PEVR)	Cumulatif 2017-2018 : 400 écoles 2018-2019 : 550 écoles 2019-2020 : 650 écoles 2020-2021 : 855 écoles 2021-2022 : 1 015 écoles
Taux de fédérations sportives bénéficiant du programme de soutien financier	100 % à toutes les années
Taux d'organismes soutenus par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	100 % à toutes les années
Taux d'utilisation du soutien financier aux athlètes, aux entraîneuses et aux entraîneurs admissibles au programme Équipe Québec	100 % à toutes les années
Enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs	
■ Période de réalisation de l'enquête	2018-2019
■ Période de publication des résultats et détermination de cibles	2019-2020

OBJECTIF 1.1.4

Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

Pour le réseau scolaire, cet objectif est lié à l'un des grands résultats visés par la Politique de la réussite éducative, qui est de ramener à 10 %, d'ici 2030, la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public. Le plan stratégique établit une cible intermédiaire pour l'année 2022. L'entrée en retard au secondaire a des effets négatifs sur le cheminement scolaire et accroît, de façon importante, le risque de décrochage. Le taux de diplomation des élèves qui entrent au secondaire en ayant accumulé un retard (13 ans ou plus) est inférieur à celui des autres élèves (12 ans ou moins). L'encouragement à la persévérance et à l'effort peut donc contribuer à l'engagement des élèves dans leurs apprentissages et, ultimement, à leur réussite éducative. Les commissions scolaires auront à intégrer cet objectif dans leur plan d'engagement vers la réussite.

À l'enseignement supérieur, l'encouragement à la persévérance et à l'effort peut prendre la forme d'avantages financiers pour l'étudiante ou l'étudiant. Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes qui ont terminé leur programme dans les délais prévus et qui ont préalablement reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Depuis 2012-2013, le nombre de bénéficiaires du Programme de remise de dette est en croissance. Le Ministère souhaite maintenir cette progression pour les prochaines années.

INDICATEURS	CIBLES		
RÉSEAU SCOLAIRE	Actuel	2022	2030
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public (PEVR)	12,6 %	11,4 %	10 %
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Actuel	Cible annuelle	
Performance du Programme de remise de dette			
▪ Nombre de bénéficiaires	900	1100	
▪ Nombre de remises de dette	1 000	1 200	

OBJECTIF 1.1.5

Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants

L'aide financière aux études est un des moyens privilégiés par le système éducatif québécois pour assurer l'accessibilité aux études, l'équité et l'égalité des chances pour toutes les personnes. Au fil des décennies, l'évolution de ce régime a permis à des milliers d'étudiantes et d'étudiants d'accéder aux études supérieures et d'y réussir. Un régime bien adapté à leurs besoins les aide à mieux planifier leur parcours éducatif et à atteindre leurs buts. La connaissance des besoins des étudiantes et des étudiants est donc essentielle pour que l'Aide financière aux études atteigne son objectif : soutenir la réussite des personnes.

INDICATEURS	CIBLES
Taux de bénéficiaires remboursant leur prêt directement à leur établissement financier	90 % à tous les ans
Fréquence de la publication de recherches sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 par année

ORIENTATION 2

OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE

L'acquisition de connaissances et de compétences est une démarche permanente que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages tant du point de vue des compétences de base comme l'écriture, la lecture et les mathématiques que de celui des compétences plus directement associées à l'exercice d'un emploi.

Enrichir ses compétences et apprendre tout au long de sa vie est une responsabilité personnelle, mais elle doit également être soutenue dans tous les milieux par la présence d'une solide culture de formation.

LES AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

1^{er} AXE

LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

La prévention et l'accompagnement sont probablement le consensus le plus prépondérant des consultations publiques de l'automne 2016 sur la réussite éducative. Ils ont été unanimement reconnus comme une stratégie à privilégier tout au long de leur parcours par les parents, les directions d'école, le personnel scolaire, les organismes communautaires, les milieux de la recherche et les diverses organisations locales, régionales et nationales. Une approche préventive permet de connaître et de comprendre non seulement les limites ou les difficultés temporaires ou permanentes d'une personne, mais aussi l'étendue de ses talents et de son potentiel.

OBJECTIF 2.1.1

Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves

Une intervention précoce, continue et concertée auprès des élèves prépare et facilite les transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle mène rapidement au dépistage de difficultés et à la mise en place des interventions requises ainsi qu'au recours à des services spécialisés, le cas échéant. Elle permet d'offrir tôt une réponse adaptée aux besoins de la personne, qui sera bénéfique pour sa capacité d'apprendre et de réussir.

Dans le but de favoriser une transition harmonieuse de la petite enfance à l'âge scolaire, le Ministère consentira, au cours des cinq prochaines années, des investissements de plus d'un milliard de dollars. Ils permettront notamment l'ajout de centaines de nouvelles ressources professionnelles pour l'éducation préscolaire et le premier cycle du primaire : orthophonistes, ergothérapeutes, orthopédagogues, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, conseillers à l'éducation préscolaire, professionnels du domaine de la sexologie, etc. Par ailleurs, des ressources enseignantes spécialisées ou professionnelles additionnelles viendront soutenir les interventions pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant titulaire. Enfin, le Ministère poursuivra l'implantation en milieu défavorisé de la maternelle 4 ans à temps plein.

INDICATEURS	CIBLES
Stratégie sur les services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans - Nombre de nouvelles ressources professionnelles dans les écoles - Nombre de maternelles 4 ans implantées en milieu défavorisé	500 dès 2017-2018 Cibles à définir annuellement
Nombre de nouveaux intervenants en soutien à l'enseignante ou à l'enseignant titulaire (préscolaire, primaire et secondaire)	1500 en 2017-2018 7200 en 2021-2022
Date de révision du modèle de financement concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Avril 2018

OBJECTIF 2.1.2

Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

L'apparition de difficultés et de besoins particuliers peut survenir à tous âges et accroître dangereusement les risques d'abandon ou de décrochage. La prévention et l'accompagnement s'avèrent nécessaires lorsque la personne, jeune ou adulte, fait face à des événements ou à des transitions critiques qui peuvent survenir à tout moment dans son parcours éducatif. Il est alors important de lui offrir un accompagnement soutenu jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Les taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes devraient pouvoir être maintenus autour de 80 % en dépit des effets conjoncturels du déclin démographique.

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans (PEVR)	78,8 % Cohorte 2008	84 %	90 %
Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au second cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	80,0 % (2015-2016)	82 %	

2^e AXE

DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

La littératie et la numératie sont les assises de toutes les trajectoires éducatives. Au-delà de la lecture, de l'écriture et du calcul, elles englobent la capacité d'utiliser l'information et celle d'accéder aux connaissances qui se présentent sur divers supports matériels ou numériques. Elles rendent la personne apte à prendre des décisions éclairées dans une variété de contextes, à apprendre tout au long de sa vie et à bénéficier d'une plus grande liberté et d'une plus grande autonomie dans ses choix personnels, professionnels et autres. La maîtrise de la langue donne accès non seulement à la connaissance et aux savoirs, mais aussi à la communication et aux relations personnelles et sociales qui enrichissent la qualité de vie.

OBJECTIF 2.2.1

Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

L'acquisition de compétences adéquates en littératie et en numératie est un objectif qui doit être soutenu tout au long du parcours éducatif des jeunes et des adultes, à la formation générale comme à la formation professionnelle. Tout retard nuit aux apprentissages de la personne et limite sa progression et le plein développement de son potentiel.

Selon des données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) 2012¹ pour le Québec, moins d'une personne sur deux (47 %) a des compétences élevées en littératie (niveau 3, 4 ou 5) et peut accomplir des tâches qui nécessitent l'intégration d'informations de plusieurs textes denses et complexes ainsi qu'un raisonnement par inférence. La Politique de la réussite éducative vise une augmentation de 5 points de pourcentage pour le PEICA d'ici 2022. Les résultats ne seront cependant pas connus avant 2023, ce qui excède la portée du présent plan stratégique, mais ils seront pris en considération dans le suivant.

INDICATEURS	CIBLES	
Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public (PEVR) ²	Cibles spécifiques à déterminer en 2018	2030 90 %
Date de publication de la Stratégie en alphabétisation	Automne 2019	

1 Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2015.

2 Le Ministère déterminera à une date ultérieure comment mesurer l'atteinte de cet objectif dans les commissions scolaires anglophones.

ENJEU 2

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

Dans le Québec du 21^e siècle, le contexte social, culturel et démographique évolue au rythme d'une révolution numérique qui soulève des défis pour tous les systèmes d'éducation, mais qui, en même temps, offre des possibilités de développement sans précédent. L'amélioration continue dans les établissements d'enseignement des conditions favorables à la réussite exige de mieux intégrer les compétences du 21^e siècle dans les programmes d'enseignement et de disposer d'un plein accès à des ressources éducatives et pédagogiques conviviales, modernes et de qualité. Celles-ci permettent au personnel enseignant d'exercer pleinement ses compétences et de les développer de façon continue.

Au Québec comme ailleurs, la place du numérique en éducation est une réalité en cours de construction où l'accès aux ressources et aux technologies numériques pour toutes les clientèles et dans toutes les régions est un enjeu central. Depuis une dizaine d'années, un nombre important d'initiatives prometteuses ont été prises dans le système éducatif pour tirer parti du numérique à des fins pédagogiques. Ce développement d'outils et de ressources numériques s'est cependant effectué de façon inégale et accentue le risque d'un décalage numérique entre les établissements d'enseignement, les communautés et les régions.

Le Ministère doit aussi veiller à la qualité des relations personnelles et sociales dans les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur comme dans ceux du loisir et du sport. Tant le sentiment de bien-être et de sécurité que la qualité des infrastructures sont des éléments déterminants pour l'offre de milieux de vie qui favorisent l'apprentissage, l'innovation et la réussite.

ORIENTATION 3

ASSURER UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE QUI FAVORISE LA COMMUNICATION AINSI QUE DES RELATIONS PERSONNELLES ET SOCIALES ENRICHISSANTES

Les milieux éducatifs jouent un rôle crucial dans le vivre-ensemble et le développement de relations personnelles et sociales responsables, bienveillantes et enrichissantes. Savoir vivre ensemble accroît le plaisir d'apprendre et les chances de réussir. La qualité des communications et des interactions favorise l'ouverture aux autres et le respect de la diversité. Les milieux éducatifs offrent l'occasion de s'initier aux différentes réalités culturelles, d'en tirer un enrichissement personnel et d'apprendre la vie en société.

Du point de vue de la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs, les personnes de tous âges et de toutes conditions doivent pouvoir accéder à des environnements agréables, sains et sécuritaires. Un accès facile aux installations, aux services et aux équipements disponibles est souvent garant du passage à l'action et de la régularité de la pratique.

LES AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

1^{er} AXE

LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

Les établissements d'enseignement sont des milieux de vie qui doivent inspirer un sentiment de sécurité et de bien-être qui favorise l'écoute et la communication, et qui accroît l'intérêt, la motivation, la créativité et le plaisir d'apprendre. Pour maintenir un climat sain et sécuritaire, ils doivent prévenir et contrer l'intimidation, la discrimination, la radicalisation, l'intolérance et toute autre forme de violence physique, sexuelle, morale ou psychologique.

OBJECTIF 3.1.1

Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation

Le Ministère soutiendra des actions intégrées de promotion et de prévention en milieu scolaire, notamment au moyen du contenu ÉKIP, élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique du Québec et d'autres partenaires régionaux et nationaux. Ce contenu représente des moyens efficaces d'agir sur plusieurs dimensions de la vie des enfants du préscolaire et des élèves du primaire et du secondaire, telles les compétences à développer tout au long de leur cheminement scolaire, et des actions intégrées de promotion et de prévention dans les différents milieux de vie que sont l'école, la famille et la communauté. Il bonifie l'approche *École en santé* et améliore la convergence des actions. Il simplifie également le travail des gestionnaires et des intervenants en ce qui a trait à la planification de leurs actions de promotion et de prévention dans les milieux scolaires publics et privés.

Par ailleurs, la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022 s'inscrit dans la continuité de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Elle se démarque par la prise en compte de toutes les personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur, tant les membres du personnel que les étudiantes et les étudiants. Elle tient compte également des besoins particuliers des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, des membres des communautés culturelles ou autochtones ou encore des minorités sexuelles et de genre. Le projet de loi n° 151 vise à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Il prévoit notamment que chaque établissement se dote d'une politique qui permettra d'assurer un milieu d'études et de travail sain, respectueux et sécuritaire pour toutes et tous.

En matière de loisir et de sport, le Ministère s'engage à promouvoir les valeurs positives du sport et à développer des outils et des ressources qui contribuent à offrir aux jeunes sportifs un environnement respectueux et sécuritaire. Son action se fera principalement par l'entremise d'une équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs de l'esprit sportif, de la création de la plateforme *Web SportBienÊtre.ca* et d'un investissement accordé à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide. Il effectuera également un bilan des actions structurantes mises en avant dans la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Ces actions s'inscrivent dans le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée*, du Gouvernement du Québec.

INDICATEURS	CIBLES
RÉSEAU SCOLAIRE	
Actions intégrées de promotion et de prévention en milieu scolaire	Janvier 2018
▪ Date de mise en ligne du contenu Ékip	En continu
▪ Début de l'offre de formation sur le contenu Ékip	À partir de mars 2018
Début des activités de soutien aux intervenants pour la mise œuvre de la Politique-cadre <i>Pour un virage santé à l'école</i>	Janvier 2019
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
Nombre de mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur mises en œuvre chaque année	Cumul des mesures 2017-2018 : 1 2018-2019 : 8 2019-2020 : 9 2020-2021 : 9 2021-2022 : 19
LOISIR ET SPORT	
Nombre d'interventions par les ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif Nombre de visites sur la plateforme Web <i>SportBienÊtre.ca</i>	Croissance annuelle positive (cinq prochaines années)
Soutien financier à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide	Maintien

OBJECTIF 3.1.2

Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs

L'expérience positive et sécuritaire de la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs a une forte incidence sur la fréquence et la récurrence de cette pratique. En conséquence, cela permet à chacune des personnes et des communautés d'en retirer de nombreux bienfaits reconnus. Le Ministère a l'intention d'agir pour favoriser le maintien et la répétition de ce type d'expérience positive chez les Québécoises et les Québécois. Ses actions se concentreront sur les activités et les sports où le niveau de risque est le plus élevé.

INDICATEURS	CIBLES
Pourcentage d'inspections effectuées dans les stations de ski alpin	33 % des stations à tous les ans
Mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives	2018-2019

2^e AXE LES INFRASTRUCTURES

La qualité et la performance des services éducatifs reposent aussi sur l'organisation physique des espaces de vie de même que l'accessibilité et la sécurité des bâtiments, des installations et des équipements. Les milieux de vie et d'apprentissage sont plus propices à la réussite et à l'excellence lorsqu'ils sont dotés d'infrastructures, d'installations et d'équipements adaptés et performants. On doit offrir aux élèves une organisation physique et architecturale de qualité, fonctionnelle, souple et tournée vers l'avenir, en faisant preuve d'imagination et d'innovation. Ces qualités contribuent à l'atteinte des objectifs du Gouvernement du Québec en matière de développement durable.

OBJECTIF 3.2.1

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

L'amélioration des qualités physiques et architecturales des écoles, dont bon nombre ont été construites il y a plusieurs décennies, est devenue nécessaire et urgente. La planification des travaux de rénovation ou de construction doit être accompagnée d'un souci d'embellir les lieux et de les rendre plus accueillants et mieux adaptés aux réalités du 21^e siècle. Les classes doivent bénéficier d'une bonne luminosité, d'un air sain, d'un confort acoustique, d'une température adéquate et d'un aménagement approprié. L'amélioration significative de l'état des bâtiments et du parc immobilier du réseau scolaire est un des grands objectifs de la Politique de la réussite éducative. La cible pour 2030 est qu'ils soient tous dans un état satisfaisant en vertu des normes et des critères établis. Le plan stratégique définit une cible intermédiaire pour 2022.

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
Taux de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (PEVR)	68,6 %	85 %	100 %
Soutien financier aux installations sportives et récréatives	300 M\$ pour la période 2017- 2022		
Nombre de parcs et d'espaces récréatifs publics évalués	Croissance annuelle positive (de 2018 à 2021)		

Le Ministère confie aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) le mandat de procéder à une évaluation des parcs et des espaces sportifs et récréatifs de propriété publique (municipale ou scolaire). Cette évaluation, effectuée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique, doit considérer les aspects de l'accessibilité, de l'attractivité et de la sécurité.

En ce qui concerne les infrastructures de l'enseignement supérieur, le Ministère actualisera le cadre de gouvernance du financement pour tenir compte de leur état.

ORIENTATION 4

OFFRIR DES MILIEUX D'APPRENTISSAGE ET DES PARCOURS DE FORMATION FLEXIBLES, PROPICES AU CHEMINEMENT VERS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET ADAPTÉS AUX EXIGENCES D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

La société du 21^e siècle est créative, innovante et résolument axée sur l'accès à l'information et aux savoirs. Elle exige une utilisation efficace des outils et des ressources numériques. Elle exige également des personnes de nouveaux types de compétences le plus souvent appelées « compétences du 21^e siècle ». Celles-ci correspondent en partie aux compétences transversales définies dans le Programme de formation de l'école québécoise. La maîtrise du numérique est une composante doublement importante dans l'acquisition des compétences du 21^e siècle. Le système éducatif doit former à l'aide du numérique, mais il doit aussi offrir une éducation numérique pour sensibiliser les personnes à ses diverses réalités. Enfin, la société du 21^e siècle nécessite des parcours de formation souples, adaptés aux besoins des étudiantes et des étudiants, et qui favorisent la poursuite des études vers l'enseignement collégial ou universitaire.

LES AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

1^{er} AXE

LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

De la littératie au numérique, l'univers des compétences du 21^e siècle comprend de multiples dimensions qui permettront à une personne d'atteindre son plein potentiel. Elles prennent d'abord appui sur les fondations que sont la littératie et la numératie et qui permettront le développement des compétences numériques et de toute autre compétence disciplinaire ou transversale.

OBJECTIF 4.1.1

Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes.

L'omniprésence du numérique dans toutes les sphères de l'activité humaine fait en sorte que la capacité d'une personne à l'utiliser de façon autonome et créative est au cœur des compétences du 21^e siècle. Dans la vie de tous les jours, le numérique transforme la manière dont l'individu accède au savoir, enrichit ses connaissances et développe ses compétences. Le développement de compétences numériques tôt dans le parcours éducatif est nécessaire pour permettre à la personne de progresser dans ses apprentissages et de développer son plein potentiel. Elle aura aussi à les maintenir et à les rehausser tout au long de sa vie. L'atteinte de cet objectif nécessite cependant que l'on définisse d'abord un référentiel de compétences numériques.

INDICATEUR	CIBLE
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018

OBJECTIF 4.1.2

Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21^e siècle

En plus de la capacité à utiliser le numérique, les compétences du 21^e siècle impliquent des qualités et des aptitudes comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration, l'esprit d'entreprise ou de projet, la créativité, l'innovation, l'autodétermination et la gestion personnelle, la responsabilité sociale ainsi que la sensibilisation culturelle, mondiale et environnementale. Considérée globalement, la maîtrise de cet éventail de compétences est indispensable pour l'évolution professionnelle des personnes et le développement de leur potentiel entrepreneurial.

INDICATEURS	CIBLES
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018
RÉSEAU SCOLAIRE	
Adaptation du Programme de formation de l'école québécoise	2021-2022
Date de publication d'un guide sur les compétences du 21 ^e siècle pour les services d'éducation populaire offerts à la formation générale des adultes	2020

2^e AXE

LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Mieux adapter le système éducatif à la diversité des personnes et des besoins exige d'en faciliter l'accès au moyen de diverses stratégies comme la formation à distance, la reconnaissance des acquis et des compétences et une couverture territoriale optimale des services éducatifs. Ensemble, ces stratégies assurent une plus grande fluidité des parcours, contribuent à maintenir l'engagement des personnes dans leur projet éducatif et facilitent l'accès aux études supérieures.

OBJECTIF 4.2.1

Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance

La formation à distance optimise l'accès aux ressources éducatives et, ce faisant, favorise l'égalité des chances, la réussite de toutes et de tous de même que l'apprentissage tout au long de la vie. Le Ministère soutiendra le déploiement de la formation à distance (FAD) dans le réseau scolaire, et ce, tant dans les milieux francophones qu'anglophones. La FAD donne accès aux élèves des petites écoles à des cours que celles-ci ne sont pas en mesure d'offrir et peut aider celles et ceux qui doivent s'absenter de l'école pour différents motifs. De plus, de par son accessibilité et la levée des contraintes de lieu et de temps, la FAD facilite grandement l'apprentissage et la formation tout au long de la vie.

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur viendra préciser davantage les résultats visés pour les prochaines années en matière de formation à distance dans les différents ordres d'enseignement.

INDICATEURS	CIBLES
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018
RÉSEAU SCOLAIRE	
Projet pilote de formation à distance	2018-2019

OBJECTIF 4.2.2

Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vise à diversifier l'offre de services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et à accroître leur accessibilité. Ces services permettent à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis scolaires et extrascolaires. Ils sont un moyen d'atteindre ses objectifs en matière de formation, de développement des compétences, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de l'employabilité. Leurs retombées sont multiples. La RAC représente notamment une des réponses aux visées de conciliation travail-famille-études inscrites dans la Politique de la réussite éducative.

Au secondaire, conformément aux conditions ou aux critères établis par le ministre, les commissions scolaires reconnaissent les acquis scolaires et extrascolaires d'une personne inscrite à la formation professionnelle ou aux services éducatifs aux adultes. À l'enseignement collégial, une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède. L'offre de service doit être présente sur tout le territoire du Québec et refléter les besoins des personnes qui souhaitent s'engager dans une telle démarche. À l'enseignement universitaire, l'augmentation du nombre de demandes de RAC amène les établissements à mutualiser leurs efforts pour en améliorer l'accessibilité et la qualité. Le Ministère encourage une augmentation du nombre de traitements de demandes de RAC de la part des établissements universitaires.

INDICATEURS	CIBLES
RÉSEAU SCOLAIRE	
Nombre d'instrumentations de reconnaissance des acquis et des compétences élaborées annuellement en formation professionnelle	Trois par année
Nombre d'inscriptions en reconnaissance des acquis et des compétences à la formation générale des adultes	Hausse annuelle de 5 %
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
Nombre de personnes ayant bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à l'université	Hausse annuelle de 10 %
Date d'implantation d'une instance de concertation interuniversitaire en matière de reconnaissance des acquis	Hiver 2018

OBJECTIF 4.2.3

Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale

Le Ministère reconnaît l'importance d'agir face à l'internationalisation de l'éducation et de mieux positionner le Québec sur la scène internationale. Il souhaite soutenir le dynamisme des réseaux d'enseignement pour attirer et bien accueillir des étudiantes et des étudiants internationaux, en même temps que d'encourager les étudiantes et étudiants québécois à explorer d'autres horizons culturels et à profiter des possibilités d'enseignement à l'étranger. En vertu de la politique gouvernementale *Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer*, dévoilée en mai 2017, le Ministère proposera une nouvelle stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise. Conçue en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués, au premier chef les établissements d'enseignement et les regroupements d'établissements tournés vers l'internationalisation, cette stratégie vise, entre autres, à contribuer au dynamisme des réseaux de l'éducation dans l'attraction des étudiantes et des étudiants internationaux et à encourager la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale. Elle contribuera au développement économique et au rayonnement des régions du Québec.

INDICATEUR	CIBLE
Date de lancement de la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise	2018

3^e AXE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

Par leurs programmes de formation professionnelle, technique et universitaire, les établissements d'enseignement jouent un rôle déterminant tant pour la transition des jeunes vers le marché du travail que pour le maintien en emploi des adultes. Ils doivent concilier, dans une démarche éducative équilibrée, les capacités et les aspirations personnelles et professionnelles des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail.

OBJECTIF 4.3.1

Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail

Un nouveau sondage auprès des employeurs et l'exploitation des données existantes sur les personnes diplômées permettront de prendre en considération des réalités ou des dimensions qui étaient peu ou n'étaient pas présentes jusqu'à maintenant. Le sondage permettra de connaître la satisfaction des employeurs à l'égard de la formation des personnes diplômées qu'ils embauchent, tandis que l'analyse de données portera sur l'évaluation que font les personnes diplômées de leur capacité d'accomplir leurs tâches professionnelles. Le Ministère disposera alors de données probantes pour établir des valeurs de départ et déterminer des cibles d'amélioration pour les prochaines années.

Le processus de développement des programmes d'études techniques doit s'inscrire dans une démarche qui favorise l'adéquation formation-emploi. En effet, les personnes formées doivent développer les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession sur le marché du travail. Le suivi et le maintien de la pertinence des programmes d'études techniques deviennent des éléments incontournables particulièrement dans un contexte d'évolution technologique. Pour ce faire, le Ministère est appelé à revoir ses processus afin d'améliorer l'agilité pour adapter les programmes d'études.

De plus, en matière d'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation technique, l'alternance travail-études et les initiatives visant à accroître les apprentissages en milieu de travail permettent de collaborer avec des entreprises pour la formation de la future main-d'œuvre. Les établissements collégiaux travaillent avec des entreprises et des partenaires à former des personnes en mesure de répondre aux besoins du marché du travail. Ce partenariat est essentiel pour le développement économique du Québec.

INDICATEURS	CIBLES		
Nouveau sondage auprès des employeurs	2018-2019		
Analyse des données d'enquêtes auprès des personnes diplômées			
Instauration d'un processus d'amélioration de révision des programmes au collégial	Automne 2018		
Nombre d'étudiantes et d'étudiants de la formation technique participant à l'alternance travail-études	Hausse annuelle de 5 %		
Nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie	Croissance annuelle de 2 %		
Nombre de nouvelles initiatives d'apprentissage en milieu du travail soutenues par le MEES en ce qui concerne l'enseignement supérieur	2017-2018 8	2018-2019 8	2019-2020 8

OBJECTIF 4.3.2

Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont des retombées sur la formation collégiale, notamment au regard de la participation d'étudiantes et d'étudiants aux activités de recherche et d'aide technique. Ainsi, les CCTT et les collèges contribuent à la promotion et à la valorisation de la recherche auprès d'eux en les impliquant dans des projets menés par des chercheuses et des chercheurs collégiaux.

De plus, le Québec valorise la recherche collégiale et universitaire et y contribue financièrement. Ainsi, lors des appels de projets de la Fondation canadienne pour l'innovation, le Québec recommande le financement de plusieurs projets et garantit un financement provincial équivalent à celui du gouvernement fédéral si la recommandation est suivie. En ce qui concerne la formation, les établissements universitaires développent ou mettent à jour leurs programmes et les établissements collégiaux actualisent leurs activités d'apprentissage pour répondre à des besoins périodiques ou aux grandes tendances à venir compte tenu de l'évolution de la société. Ainsi, ils s'assurent que la formation qu'ils offrent prépare adéquatement les étudiantes et les étudiants d'aujourd'hui à devenir les citoyennes et les citoyens de demain. Par le Comité des programmes universitaires et son programme *Reconfiguration de l'offre de formation*, le Ministère analyse notamment la pertinence socioéconomique des projets soumis.

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	700 étudiants par an
Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les programmes de recherche au collégial (Programme d'aide à la recherche et au transfert et Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage)	Augmentation annuelle de 5 %
Proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation attribués aux établissements du Québec	Équivalent au poids du PIB du Québec dans l'ensemble du Canada

ORIENTATION 5

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LA QUALITÉ DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

La qualité des pratiques éducatives et des ressources pédagogiques du personnel œuvrant dans les établissements d'enseignement exerce une influence déterminante sur l'engagement des élèves, étudiantes et étudiants dans leur parcours éducatif, sur l'appréciation de leurs apprentissages et la perception qu'ils ont de leurs propres compétences. La formation du personnel enseignant et le plein accès à des ressources éducatives et pédagogiques conviviales, modernes et de qualité leur permettent d'exercer pleinement leurs compétences et de les développer de façon continue. La qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives dépend aussi du transfert et de l'appropriation des connaissances basées sur des résultats issus de la recherche. Ces résultats sont des intrants essentiels à la prise de décision dans tous les milieux éducatifs et, pour en bénéficier pleinement, il faut encourager et soutenir une culture de partage.

Le numérique est déjà à l'œuvre dans la transformation du système éducatif et il faut poursuivre son déploiement de façon équitable et mieux exploiter son potentiel pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Les outils numériques peuvent améliorer significativement le développement et l'accès aux ressources éducatives, faciliter la tâche du personnel enseignant, libérer davantage de temps pour le consacrer à l'élève et faciliter les communications. Toutefois, la responsabilité du changement ne peut reposer sur les seules épaules du personnel enseignant. L'utilisation optimale du numérique à des fins d'enseignement et d'apprentissage requiert aussi une formation, un accompagnement et un soutien technique et pédagogique adéquats.

LES AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

1^{er} AXE

LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

La formation initiale et continue du personnel enseignant est un facteur important de la réussite éducative. La diversité des personnes et des besoins est une dimension qui doit être prise en considération dans cette formation. Le personnel enseignant doit rendre les apprentissages accessibles à toutes et à tous, adapter les pratiques éducatives et pédagogiques aux capacités et aux caractéristiques socioculturelles de chacune et de chacun. L'utilisation des outils et des ressources numériques pose aussi des défis à la fois pédagogiques et technologiques, notamment à l'égard de la formation des enseignantes et des enseignants ou du soutien technopédagogique.

Cet objectif est directement lié à l'action 3 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du MEES, qui est de « prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants ».

OBJECTIF 5.1.1

Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales

La formation du personnel enseignant doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit aussi intégrer des dimensions, à la fois sociales et technologiques, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'exercice de la profession enseignante et les compétences qu'elle requiert.

La présence de clientèles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers est une réalité qui a pris de l'ampleur au fil des ans. Pour mieux soutenir ces personnes dans leur cheminement éducatif, le personnel enseignant doit pouvoir bénéficier d'une formation et d'un meilleur accompagnement. Par ailleurs, l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques ainsi que la prise en compte de la diversité ethnoculturelle exigent des connaissances particulières qui doivent prendre une place significative dans le référentiel de compétences des enseignantes et des enseignants.

INDICATEURS	CIBLES
Date de publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant	Hiver 2019
Date de publication du nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignantes et des enseignants	Hiver 2019
Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants au regard des clientèles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers	En continu 2017-2022
Mise en place de programmes et de plans de formation et d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et accompagnement de ceux-ci	En continu 2017-2022
Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants dans leur plan de développement des compétences langagières	En continu 2017-2022

2^e AXE

LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

La qualité des pratiques éducatives et pédagogiques est une préoccupation qui doit être présente dans tout le système éducatif et sur l'ensemble du territoire québécois. Elle dépend non seulement de la formation du personnel enseignant, mais aussi du développement et du partage des connaissances. À cet égard, l'utilisation des résultats issus de la recherche et la disponibilité de données probantes constituent de puissants leviers.

OBJECTIF 5.2.1

Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives

La recherche dans les domaines de l'éducation permet de dégager les meilleures pratiques ayant cours au Québec et partout dans le monde. Elle offre un regard structuré sur leur potentiel et les conditions qui favorisent leur implantation et leur succès. Pour optimiser les ressources et favoriser l'atteinte de résultats probants, le Ministère analysera la pertinence de créer un institut national d'excellence en éducation sur la base des recommandations d'un groupe de travail indépendant mis sur pied à cet effet.

Par ailleurs, le Ministère intensifiera ses propres activités de transfert de connaissances liées aux différents projets de recherche qu'il subventionne par l'entremise de deux programmes qui touchent, d'une part, la persévérance et la réussite scolaires et, d'autre part, l'écriture et la lecture. Enfin, pour encourager les chercheuses et les chercheurs du collégial à faire connaître les résultats de leurs travaux dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, le Ministère pourra soutenir financièrement des activités de diffusion.

INDICATEURS	CIBLES				
Nombre d'activités de transfert des projets de recherche financés par le Ministère (activités d'une demi-journée)	2018	2019	2020	2021	2022
▪ Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires	5	1	4	ND	4
▪ Programme de recherche en littératie	3	2	4	2	ND

3^e AXE**L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE**

L'usage du numérique exige une adaptation et une optimisation des conditions d'enseignement pour qu'on puisse en tirer tous les bénéfices pour l'élève. Il soulève aussi des questions éthiques et juridiques relatives à la protection de la vie privée et des renseignements personnels ainsi qu'à la cyberintimidation. L'accès aux outils et aux ressources éducatives numériques pour toutes les clientèles requiert une implantation équitable des infrastructures et des choix technologiques durables dans toutes les régions du Québec.

OBJECTIF 5.3.1**Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques**

Le déploiement des possibilités éducatives et pédagogiques offertes par le numérique n'est possible que par un accès non restrictif à des ressources de qualité. Il s'agit d'une question d'équité envers les personnes et les communautés. Le Ministère a pour objectif de mutualiser, dans les prochaines années, l'ensemble des ressources éducatives numériques disponibles pour le réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Il verra également au déploiement progressif du prêt de livres numériques en bibliothèque scolaire.

INDICATEUR	CIBLE
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018

OBJECTIF 5.3.2**Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire**

La réponse aux besoins en matière d'infrastructures technologiques est un enjeu de première importance pour l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère. Les actions de celui-ci seront intégrées à la Stratégie numérique du Québec, notamment au Plan d'action en infrastructures technologiques du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Ces actions permettront de consolider, de mutualiser et de déployer des infrastructures technologiques en fonction des besoins des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR	CIBLE
Début de la mise en œuvre des actions ministérielles en matière d'infrastructures numériques	2018

OBJECTIF 5.3.3**Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques**

L'utilisation des technologies numériques permet d'enrichir les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Pour que le personnel des établissements d'enseignement dispose des compétences nécessaires à une utilisation pédagogique efficiente et optimale du numérique, le Ministère accroîtra son soutien aux activités de formation continue dans ce domaine et au recours aux technologies numériques. Il verra aussi à la consolidation du rôle des différents partenaires qui soutiennent le développement de ces compétences.

INDICATEUR	CIBLE
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018

ENJEU 3

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

Dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur comme dans celui du loisir et du sport, le partenariat et la gouvernance deviennent des facteurs de succès lorsqu'ils sont étroitement associés et qu'ils peuvent bénéficier de l'engagement et de la mobilisation des acteurs et des partenaires de ces milieux. Selon le domaine d'intervention et la région, la configuration de ces acteurs et de ces partenaires offre une géométrie variable qui doit être prise en considération. Il importe de tenir compte du fait que plusieurs d'entre eux jouent un rôle significatif, comme les parents, les établissements d'enseignement, les communautés locales, les commissions scolaires, les associations étudiantes, les associations ou fédérations sportives et de loisir, les entreprises de même que diverses organisations locales, régionales et nationales, publiques ou privées.

C'est par la contribution des différents acteurs impliqués, en tenant compte de leurs rôles et responsabilités respectifs, que la gouvernance est assumée et que la prise en compte des réalités locales et régionales est pleinement effectuée. À cet égard, la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, adoptée par l'Assemblée nationale en novembre 2016, permet de mettre en œuvre différentes mesures qui visent notamment à renforcer l'engagement et la mobilisation des parents dans la gouvernance des commissions scolaires et la planification stratégique du réseau scolaire. D'une part, elle attribue un droit de vote aux commissaires représentant le comité de parents au sein du conseil des commissaires. Ces personnes peuvent exercer pleinement leur rôle et faire connaître le point de vue des parents au sein même du processus de décision de la commission scolaire. D'autre part, elle fait du projet éducatif des établissements une partie intégrante du processus de planification stratégique du réseau scolaire, avec le plan d'engagement vers la réussite des commissions scolaires et le plan stratégique du Ministère.

ORIENTATION 6

RENFORCER LE RÔLE ET LA PLACE DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

Devant l'ampleur et la variété des attentes sociétales à son égard, le système éducatif n'a ni toutes les réponses ni toutes les ressources. De nombreux acteurs et partenaires doivent s'impliquer activement dans la réalisation de la mission éducative. Il en est de même en matière de loisir et de sport, où l'impulsion du bénévolat est d'une importance capitale dans la prestation de service et pour la qualité de l'encadrement. Le Ministère doit non seulement soutenir le partenariat, mais il doit aussi l'encourager et le susciter par sa présence sur le terrain et son leadership.

Cette orientation est liée à l'objectif 6.2 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère, qui est de « renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ».

LES AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

1^{er} AXE

LES PARENTS ET LA FAMILLE

La mission éducative se déploie aujourd'hui dans un contexte inédit de mutations qui renforce la nécessité de responsabiliser et de mobiliser les parents et la famille. La qualité des communications et des relations entre l'école, les parents et la famille a une influence décisive sur l'engagement parental. La réciprocité et la qualité de leurs relations favorisent l'enrichissement de l'expérience parentale tout au long du parcours éducatif. Ces relations doivent s'inscrire dans une démarche de valorisation et de reconnaissance du rôle et de la place des parents et de la famille. Elles doivent aussi tenir compte des besoins et des nouvelles réalités de la famille, particulièrement au regard de ses différences structurelles, culturelles et linguistiques.

OBJECTIF 6.1.1

Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif

Le rôle des parents et de la famille est décisif dans le développement, le parcours scolaire et le cheminement éducatif des élèves. L'engagement parental et l'enrichissement de l'expérience parentale sont des déterminants majeurs de la réussite scolaire, et il est prioritaire de prendre tous les moyens possibles pour valoriser et soutenir les parents. Ce sont eux et parfois d'autres membres de la famille immédiate qui soutiennent l'élève et créent l'environnement propice à son apprentissage.

INDICATEUR	CIBLE
Date de lancement de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans	Hiver 2018

2^e AXE

LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT

OBJECTIF 6.2.1

Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs

L'engagement bénévole joue un rôle prépondérant dans le milieu du loisir et du sport au Québec. Sans l'apport des quelque 600 000 bénévoles, il serait impensable de maintenir le système de loisir et de sport du Québec. Sa valeur annuelle a été estimée à 1,9 milliard de dollars en 2012. Le bénévolat est un indicateur majeur de la qualité de vie des communautés, il est nécessaire de le reconnaître et de le valoriser. Le Ministère veut offrir un soutien financier récurrent dans chacune des régions du Québec pour des événements, des activités ou d'autres mesures de soutien ou de valorisation de l'engagement bénévole dans les activités physiques, les sports et les loisirs.

INDICATEUR	CIBLE
Taux d'utilisation de l'aide financière accordée aux régions pour le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole	100 % à tous les ans

3^e AXE

DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN

L'éducation est non seulement une priorité du Gouvernement du Québec, elle est aussi au cœur des valeurs de la société québécoise. Cette priorité ne peut se matérialiser sans être portée par l'ensemble des citoyennes et des citoyens, des institutions et organisations publiques et des entreprises. L'éducation est une valeur qui doit s'incarner dans leurs choix et leurs décisions. Valoriser l'éducation, c'est valoriser le système éducatif et les personnes qui y travaillent quotidiennement.

OBJECTIF 6.3.1

Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent

Les meilleurs agents de valorisation de l'éducation sont indubitablement les enseignantes et les enseignants. Ils sont les premiers et les plus importants porteurs du message sur la valeur de l'éducation comme outil de développement collectif et individuel. Ce rôle central lié au renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que la profession enseignante soit pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit adéquatement soutenue. Le Ministère concrétisera une autre mesure annoncée dans la Politique de la réussite éducative, soit la mise en place d'un vaste chantier de réflexion sur le sujet.

INDICATEUR	CIBLE
Date de mise sur pied du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant	2018-2019

OBJECTIF 6.3.2

Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau

Pour amener une plus grande partie de la population à pratiquer régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs, un ensemble de stratégies d'information, de sensibilisation et de valorisation doit être déployé. Celles-ci doivent non seulement cibler les personnes, mais aussi les différents acteurs et partenaires locaux, régionaux et nationaux responsables des environnements, des infrastructures et des équipements qui permettent la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs. Le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est également important, tant pour le rayonnement international du Québec que pour l'exemplarité de leurs efforts et de leur réussite, qui est inspirante pour les jeunes.

INDICATEURS	CIBLES	
Jeux olympiques d'hiver 2017-2018 et d'été 2020-2021 PRÉSENCE ET PERFORMANCE DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS - Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec	
Jeux du Canada 2019 et 2021 PERFORMANCE DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS - Proportion de disciplines où le Québec est arrivé premier - Rang du Québec pour ce qui est du nombre total de médailles	Hiver 2019	Été 2021
	40 %	25 %
	1 ^e	2 ^e
Jeux panaméricains et para-panaméricains de Lima 2019-2020 PRÉSENCE ET PERFORMANCE DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS - Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec	
Nombre d'événements « grand public » soutenus financièrement par le Programme de soutien aux événements sportifs	Croissance annuelle positive (cinq prochaines années)	
Nombre de moyens de communication sur le plan national Nombre de régions où des activités de communication ont été soutenues	Cibles récurrentes 2017-2022	
	3	
	17	

4^e AXE

LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

OBJECTIF 6.4.1

Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

Dans le cadre du Plan économique du Québec 2017-2018, le gouvernement a prévu une somme de 29 millions de dollars sur 5 ans pour la création de pôles régionaux à l'enseignement supérieur. Ceux-ci ont pour objectif de favoriser une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur d'une même région, tout en renforçant le maillage avec les principaux organismes impliqués dans le développement régional. Les initiatives conjointes déployées doivent répondre à un enjeu de développement régional convenu avec les partenaires concernés et améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite des étudiantes et des étudiants de même que la fluidité des parcours de formation. Pour couvrir l'ensemble des régions, les pôles seront implantés progressivement au cours des trois prochaines années.

De plus, le Fonds des services aux collectivités est un programme de subvention du Ministère destiné à soutenir les établissements d'enseignement universitaire québécois dans l'accomplissement de leur mission sociale, qui consiste à participer activement à l'essor de leur milieu. Par l'entremise de ce programme, le Ministère finance des projets regroupant des universités et des organismes d'action communautaire au profit des collectivités. Il s'agit du seul programme consacré à la mission de service aux collectivités des universités.

INDICATEURS	CIBLES		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
Nombre de pôles régionaux créés annuellement à l'enseignement supérieur	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	5	5	5
Nombre de pôles régionaux créés annuellement à l'enseignement supérieur	Jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible		

OBJECTIF 6.4.2

Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

Les consultations publiques qui ont mené au lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir ont mis en évidence le besoin d'un réexamen du partage des responsabilités entre les différents acteurs. Leur nombre et leur variété, combinés à une concertation souvent déficiente, sont les principales raisons qui ont suscité, de la part du milieu, un appel au leadership du Ministère. La clarification des responsabilités et la révision des modes de représentation sont parmi les éléments à réexaminer pour optimiser les investissements publics dans ce domaine et améliorer les services aux citoyennes et aux citoyens.

INDICATEURS	CIBLES
LOISIR ET SPORT	
Dates de publication	
Document de présentation des responsabilités des organismes de loisir et de sport soutenus financièrement par le Ministère	2018-2019
Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'une fédération sportive québécoise	2021-2022
Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'un organisme national de loisir	2021-2022

ORIENTATION 7

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

La planification, la mise en œuvre et l'atteinte de résultats significatifs pour les clientèles ainsi que les citoyennes et les citoyens dépendent de stratégies de gouvernance et de pratiques de gestion qui optimisent l'utilisation d'un large éventail de ressources : humaines, informationnelles, technologiques, matérielles et financières. Cette performance organisationnelle n'est jamais acquise; elle exige une démarche permanente d'amélioration des processus et d'évaluation des programmes.

À cet égard, le Ministère s'est doté d'un plan de gestion des ressources humaines qui établit des priorités d'action permettant à l'organisation de relever les défis auxquels elle fait face et de fournir aux membres de son personnel et à ses gestionnaires des outils qui les aident à atteindre des objectifs déterminés. Il poursuit trois objectifs : mobiliser les personnes, miser sur la synergie et agir avec proactivité. Il fait aussi appel à l'ouverture à l'innovation, au partage des bonnes pratiques et à la mise en valeur des succès ainsi qu'au leadership de l'équipe de gestion.

LES AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

1^{er} AXE

LA GESTION DES RESSOURCES

La conduite des affaires ministérielles repose sur une obligation constante d'efficacité, de transparence et de reddition de comptes, tel que le prescrit la Loi sur l'administration publique en matière de gestion axée sur les résultats. La performance de ce mode de gestion dépend cependant de la disponibilité et de la fiabilité des ressources informationnelles, notamment de données probantes alimentées par les résultats issus de la recherche.

OBJECTIF 7.1.1

Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources

L'efficacité interne de l'organisation a des incidences sur les résultats stratégiques qu'elle veut atteindre pour ses clientèles de même que les citoyennes et les citoyens. La souplesse et la rapidité de ses processus de travail et de décision sont des éléments essentiels de sa performance globale qui exigent des pratiques de gestion flexibles et collaboratives. Le Ministère entend développer davantage ces pratiques et miser sur le partage et la mise en commun des ressources.

Une gestion responsable des ressources publiques exige une vigilance constante à l'égard de l'évolution des coûts de même que des intrants financiers, en particulier de ceux résultant de la taxe scolaire. L'ensemble des services éducatifs et des infrastructures sont financés par le Gouvernement du Québec, mais la taxe scolaire permet aux commissions scolaires d'assumer les dépenses liées à leur siège social, à la direction des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes ainsi qu'au fonctionnement des équipements, en plus de la moitié du coût du transport scolaire, et ce, tout en maintenant les services éducatifs. Le régime actuel remontant à près de 25 ans, il est temps de procéder à une révision en profondeur. L'adoption du projet de loi no 166, portant sur la réforme du système de taxation scolaire, permettrait d'éliminer les écarts souvent observés dans une même région, une même municipalité, voire une même rue.

Du côté de l'enseignement supérieur, le Ministère mène des travaux sur l'actualisation des modèles de financement des universités et des cégeps. Ils se font avec l'étroite collaboration des établissements d'enseignement et s'appuient sur les données les plus récentes et probantes des milieux de l'enseignement supérieur. L'implantation

de la nouvelle politique de financement des universités devrait être amorcée à compter de l'année universitaire 2018-2019 et la mise à jour du modèle de financement des cégeps, à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Dans la foulée du rapport du Vérificateur général sur la gestion administrative de cinq cégeps, du 23 novembre 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pris l'initiative d'améliorer les pratiques de gouvernance des 48 cégeps. Avec la collaboration de la Fédération des cégeps, le Ministère a donné à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, un mandat d'analyse et de développement d'outils de gouvernance en lien avec les responsabilités des conseils d'administration. Une formation sur mesure, des guides sur les différents volets de la gouvernance, tels les ressources humaines, les ressources financières et matérielles, l'éthique, ainsi que des outils de suivi de projets financiers, immobiliers ou autres seront offerts à l'ensemble des membres des conseils d'administration des cégeps. Ces outils leur permettront d'exercer adéquatement leur rôle en matière de décisions stratégiques et de surveillance.

INDICATEURS	CIBLES
Réseau scolaire Étude et adoption du projet de loi n° 166 portant sur la réforme du système de taxation scolaire	2018
Enseignement supérieur Implantation de la nouvelle politique de financement des universités	À partir de 2018-2019
Mise à jour du modèle de financement des cégeps	À partir de 2019-2020
Gestion interne et performance organisationnelle Nombre de mesures d'optimisation des résultats	10 par année
Nombre d'évaluations de programme effectuées	4 par année
Nombre de pratiques de gestion reconnues favorisant la performance	5 par année
Date de publication du plan d'amélioration continue des processus organisationnels	Juin 2018
Fréquence des bilans des actions d'optimisation et de simplification	Annuelle

2^e AXE

LA CONFIANCE DU PUBLIC

L'atteinte de résultats perceptibles et significatifs pour les clientèles ou les citoyennes et les citoyens est le but de tout plan stratégique et de toute politique publique ou stratégie d'intervention. C'est d'ailleurs cette volonté qui a animé les importantes consultations publiques menées au cours des dernières années par les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur ainsi que du loisir et du sport. Les sondages d'opinion publique s'inscrivent aussi dans un cadre de gestion axée sur les résultats en offrant une surveillance périodique des besoins, des attentes et des perceptions du public. Ils peuvent contribuer à la transparence gouvernementale et à la reddition de comptes.

OBJECTIF 7.2.1

Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif

La confiance du public à l'égard du système éducatif est une dimension stratégique importante pour son développement et l'amélioration de sa performance. Le Ministère établira une base de données probantes qui lui permettra d'évaluer la perception de ses clientèles, de ses acteurs et de ses partenaires de même que du public en général, notamment à l'égard de l'atteinte des objectifs de son plan stratégique et de la mise en œuvre de ses politiques publiques. La qualité et l'accessibilité du système éducatif seront les principaux vecteurs de cette base de données et des sondages seront élaborés pour l'alimenter adéquatement.

INDICATEURS	CIBLES
Taux de satisfaction des clientèles, des acteurs et des partenaires du Ministère ainsi que de la population en général à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif	
▪ Conception et élaboration d'un sondage	2018
▪ Administration du sondage et analyse des résultats	2019
▪ Détermination de cibles d'amélioration	2020
▪ Deuxième vague du sondage et analyse des résultats	2021-2022

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

mission
vision

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Un système d'éducation inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

ENJEU 1 L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1

Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

AXE LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

OBJECTIFS

- 1.1.1** Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise
- 1.1.2** Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités **(PEVR)***
- 1.1.3** Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population **(PEVR)**
- 1.1.4** Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence **(PEVR)**
- 1.1.5** Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants

ORIENTATION 2

Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

AXE 1 LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS

- 2.1.1** Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves
- 2.1.2** Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif **(PEVR)**

AXE 2 DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

OBJECTIF

- 2.2.1** Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes **(PEVR)**

* La mention **PEVR** identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans le Plan d'engagement vers la réussite des commissions scolaires.

ENJEU 2

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS,
STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3

Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes

AXE 1 LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

OBJECTIFS

- 3.1.1** Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation
- 3.1.2** Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs

AXE 2 LES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF

- 3.2.1** Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs **(PEVR)**

ORIENTATION 4

Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique

AXE 1 LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

OBJECTIFS

- 4.1.1** Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes
- 4.1.2** Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21^e siècle

AXE 2 LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

OBJECTIFS

- 4.2.1** Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance
- 4.2.2** Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement
- 4.2.3** Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale

AXE 3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

OBJECTIFS

- 4.3.1** Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail
- 4.3.2** Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec

ORIENTATION 5

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives

AXE 1 LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

OBJECTIF

- 5.1.1** Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales

AXE 2 LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF

- 5.2.1** Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives

AXE 3 L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

- 5.3.1** Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques
- 5.3.2** Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire
- 5.3.3** Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques



ENJEU 3

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION
DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 6

Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires de l'éducation

AXE 1 LES PARENTS ET LA FAMILLE

OBJECTIF

- 6.1.1** Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif

AXE 2 LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT

OBJECTIF

- 6.2.1** Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs

AXE 3 DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN

OBJECTIFS

- 6.3.1** Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent
- 6.3.2** Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau

AXE 4 LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

OBJECTIFS

- 6.4.1** Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions
- 6.4.2** Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

ORIENTATION 7

Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle

AXE 1 LA GESTION DES RESSOURCES

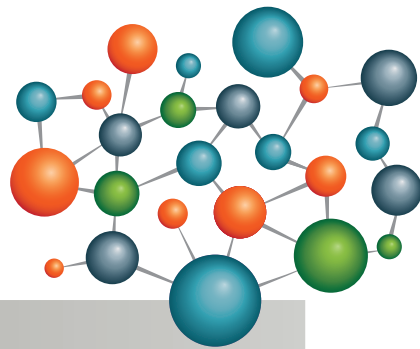
OBJECTIF

- 7.1.1** Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources

AXE 2 LA CONFIANCE DU PUBLIC

OBJECTIF

- 7.2.1** Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif



**PLAN
STRATÉGIQUE
2017-2022**